

<b>M1-M3</b>	<b>Prairie peu intensive</b>	<b>612</b>
--------------	------------------------------	------------

<b>M1</b>	<b>conversion vers prairie extensive</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sur les terrains plutôt maigres et bien exposés, passer en prairie extensive</li> <li>▶ Dès que la composition botanique s'enrichit, demander le contrôle pour obtenir la qualité OQE (faire la demande lors du recensement d'automne)</li> </ul>

<b>M2</b>	<b>bande non fauchée</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface totale de la prairie reste sur pied. L'emplacement de la bande non fauchée change à chaque coupe.</li> <li>▶ Pour les prairies dès 6 mètres de large en lisière, la bande non fauchée sera laissée perpendiculairement à la lisière (voir dessin).</li> <li>▶ La dernière bande non fauchée passe l'hiver sur pied (sera fauchée lors de la première coupe de l'année suivante).</li> <li>▶ La pâture d'automne est autorisée sur la parcelle, y compris la bande non fauchée.</li> </ul>
<b>M2D</b>	Sur les prairie avec rendement élevé (3 récoltes, sans compter la pâture d'automne, une coupe de nettoyage ne compte pas comme récolte), il est possible de <b>démander une dérogation pour faucher la parcelle en totalité lors de la dernière coupe</b> (pas de bande non fauchée en hiver). S'adresser à la biologiste au plus tard fin juin de l'année en cours (avant la première coupe) pour une visite sur place. Une fois octroyée, la dérogation est valable jusqu'à la fin de la période réseau.

<b>M3</b>	<b>remplacement sur un secteur déficitaire</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Remplacer tout ou une partie d'une prairie peu intensive avec un faible impact écologique (mauvaise situation, qualité botanique faible) par la mise en place d'une nouvelle mesure en zone déficitaire proposée sur le contrat individuel. Cette mesure doit être discutée avec la biologiste.</li> </ul>



Contributions CHF/ha et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles
ZP à ZM I et II	450.00	1'200.00	1'000.00	<b>2'650.00</b>

<b>M4</b>	<b>Prairie extensive</b>	<b>611</b>
-----------	--------------------------	------------

<b>M4.1</b>	<b>bande non fauchée</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface totale de la prairie reste sur pied.</li> <li>▶ L'emplacement de la bande non fauchée change au moins chaque année. Si la bande non fauchée est trop dense et a tendance à verser ou pourrir sur pied, déplacer à chaque coupe.</li> <li>▶ Pour les prairies en lisière, laisser la bande non fauchée perpendiculairement à la lisière et non en parallèle (voir dessins ci-dessous)</li> <li>▶ la dernière bande non fauchée passe l'hiver sur pied (sera fauchée lors de la première coupe de l'année suivante)</li> <li>▶ La pâture d'automne est autorisée sur la parcelle, y compris la bande non fauchée.</li> </ul>
<b>M4D</b>	<p><b>Sur les prairies avec qualité II, il est possible de demander une dérogation pour faucher la parcelle en totalité lors de la dernière coupe</b> (pas de bande non fauchée en hiver) si cette bande non fauchée induit une perte de qualité botanique. S'adresser à la biologiste au plus tard fin juin (avant la première coupe) de l'année en cours pour une visite sur place. Une fois octroyée, la dérogation est valable jusqu'à la fin de la période réseau.</p>

<b>M4.2</b>	<b>qualité botanique</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Observer la flore des prairies les plus maigres. Si la végétation est lacunaire, rendement faible, et la diversité de fleur grande, demander un contrôle qualité II.</li> <li>▶ Tenter une amélioration de la qualité botanique par un semis de fleur de foin (demander conseil au bureau de suivi).</li> </ul>



photo © AC Jacquat



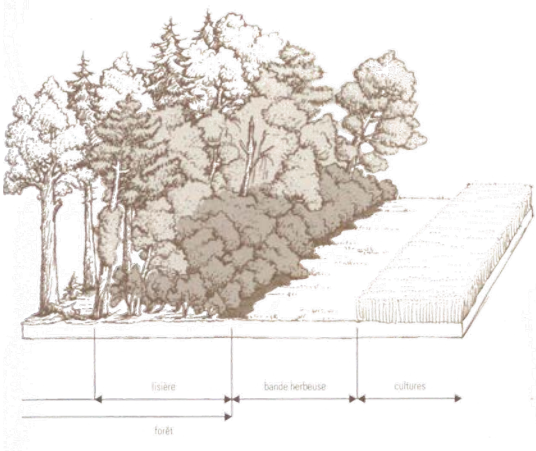
Contributions CHF/ha et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles (par ha)
ZP	1'500.00	1'500.00	1'000.00	<b>4'000.00</b>
ZC	1'200.00	1'500.00	1'000.00	<b>3'700.00</b>
ZM I et II	700.00	1'500.00	1'000.00	<b>3'200.00</b>

<b>M5-M7</b>	<b>Bandes herbeuses en lisière</b>	<b>612, 611</b>
--------------	------------------------------------	-----------------

<b>M5</b>	<b>Largeur minimale</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Largeur minimale 6 mètres. Pour les prairie plus larges que 6 mètres, appliquer les mesures M1 à M4</li> </ul>

<b>M6</b>	<b>Mode de fauche</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1/4 reste sur pied (non fauché)</li> <li>▶ la partie non fauchée passe l'hiver sur pied et son emplacement change chaque année.</li> </ul>

<b>M7</b>	<b>Structures inertes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Installer des tas de branches tous les 40 mètres, seulement en lisière bien exposée (pas au nord)</li> <li>▶ Varier les diamètres des matériaux (sandwiches de grosses branches alternées avec du matériau plus fin)</li> </ul>

<b>collaboration avec les services forestier (hors SAU)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser l'étagement de la lisière avec des buissons et arbustes et une ligne de lisière irrégulière</li> </ul>	

	<b>Contributions CHF/ha et par an</b>	<b>Qualité I</b>	<b>Qualité II</b>	<b>Réseau</b>	<b>total des contributions possibles (par ha)</b>
<b>611</b>	ZP	1'500.00	1'500.00	1'000.00	<b>4'000.00</b>
	ZC	1'200.00	1'500.00	1'000.00	<b>3'700.00</b>
	ZMI et II	700.00	1'500.00	1'000.00	<b>3'200.00</b>
<b>612</b>	ZP-ZM letII	450.00	1'200.00	1'000.00	<b>2'650.00</b>

<b>M8</b>	<b>Bandes herbeuses en lisière</b>	<b>612, 611</b>
-----------	------------------------------------	-----------------

<b>M8.1</b>	<b>Structures inertes et/ou vives</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Installer ou laisser venir naturellement au moins 3 zones de structures inertes et/ou vives par hectare de pâturage extensif.</li> <li>▶ chaque structure mesure au moins 5 m<sup>2</sup></li> <li>▶ structure inerte: tas de branche, tronc, souche, tas de pierres, muret</li> <li>▶ structure vive: buissons</li> </ul>

<b>M8.2</b>	<b>Qualité botanique</b>
	Observer la flore des pâturages les plus maigres. Si la végétation est lacunaire (rendement très faible) et la diversité de fleurs grande, demander un contrôle de qualité OQE (s'annoncer lors du recensement d'automne)



©ACJ, Pâturage avec structures, Ulmiz (FR)

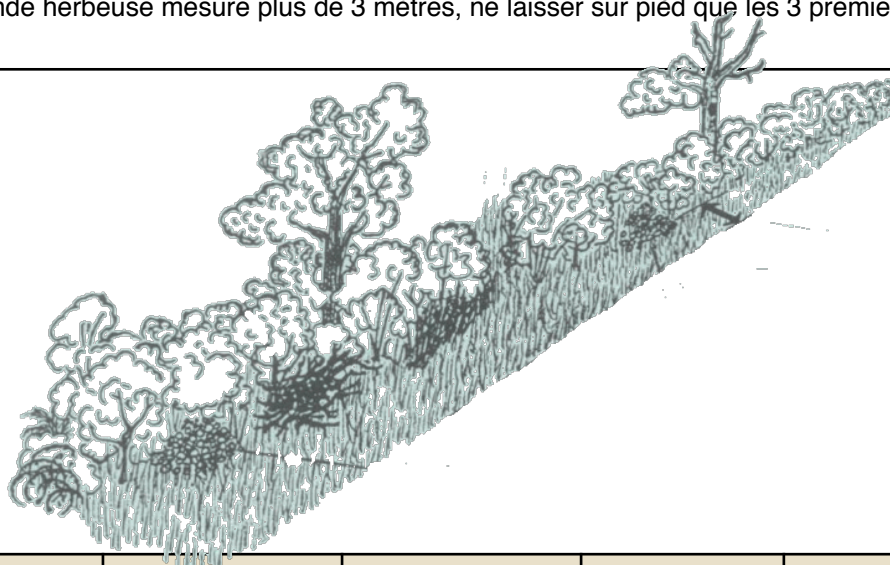
Contributions CHF/ha et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles (par ha)
	450.00	700.00	500.00	<b>1'650.00</b>

<b>M9-11</b>	<b>Haie avec bande herbeuse</b>	<b>852</b>
--------------	---------------------------------	------------

<b>M9</b>	<b>Planification de l'entretien</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tailler la haie de manière sélective, par tronçon, sur une période de 6 ans (l'entier de la haie sera traité sur une période de 6 ans, à raison d'une intervention tous les 2 ans sur un tiers de la longueur, par exemple)</li> <li>▶ Tendre vers la qualité OQE par la taille sélective et/ou la plantation de nouveaux buissons. Demander la liste des essences possibles au biologiste. Demander le contrôle qualité OQE si la haie semble remplir les critères (au moins 5 espèces pour 10 m courants et 20% d'épineux)</li> </ul>

<b>M10</b>	<b>Structures inertes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Installer des structures:             <ul style="list-style-type: none"> <li>● tas de branches, environ 2 m<sup>3</sup></li> <li>● tas de pierres, environ 1 m<sup>3</sup></li> </ul> </li> <li>▶ Ne pas utiliser de matériaux autre que des pierres ramassées dans les champs (pas de déchets de démolition ou autre).</li> </ul>

<b>M11</b>	<b>Mode de fauche de la bande herbeuse</b>
	La moitié de la bande herbeuse reste sur pied, mais au maximum 3 mètres de large, si la bande herbeuse mesure plus de 3 mètres, ne laisser sur pied que les 3 premiers mètres.



Contributions CHF/ha et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles (par ha)
	3'000.00	2'000.00	1'000.00	<b>6'000.00</b>

<b>M12-15</b>	<b>Arbres et vergers fruitiers, arbres indigènes isolés</b>	<b>921, 922, 924</b>
---------------	---	----------------------

<b>M12</b>	<b>Fruitiers: Maintien de la population et équilibre du verger</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir la population. Il est possible de laisser un arbre sec sur pied (il sera utile pour les insectes ou les oiseaux cavernicoles) et de planter un jeune arbre plus loin.</li> <li>▶ Dès 10 arbres groupés en verger, veiller à équilibrer l'âge des arbres: 25% de jeunes arbres, 50% d'arbres en production et 25% de vieux arbres avec des cavités</li> </ul>

<b>M13</b>	<b>Fruitiers: Surface extensive corrélée (→ qualité II)</b>
	Dès 10 arbres groupés en verger, associer une surface de prairie extensive d'au moins 0,5 are par arbre, directement sous les arbres ou à moins de 50 mètres. Cette prairie est fauchée selon la mesure M4 (10% reste sur pied à chaque coupe)

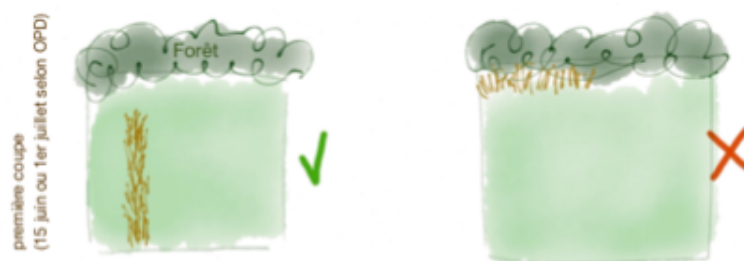
<b>M14</b>	<b>Fruitiers: Structures et nichoirs</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dès 1 arbre inscrit, installer un nichoir si pas de cavité naturelle.</li> <li>▶ Installer 1 structure par tranche de 10 arbres inscrits (nichoir à oiseaux, nichoirs à insectes, tas de branches, souche, murets de pierres sèches, tas de pierres, zone de terre nue, jardin potager sans pesticide).</li> </ul>

<b>M14</b>	<b>Arbres indigènes isolés</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dès 1 arbre inscrit, installer un nichoir sur l'exploitation, pas forcément sur le site de l'arbre isolé, par exemple un nichoir pour Faucon crécerelle sur la facade de la grange</li> <li>▶ Maintenir le nombre d'arbres inscrits (replanter en cas de perte)</li> </ul>



Contributions CHF/arbre et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles (par arbre)
<b>921, 922</b>	15.00	30.00	5.00	<b>50.00</b>
<b>924</b>	0.00	0.00	5.00	<b>5.00</b>

<b>M1-M3</b>	<b>Prairie peu intensive</b>	<b>612</b>
<b>M1</b>	<b>conversion vers prairie extensive</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sur les terrains plutôt maigres et bien exposés, passer en prairie extensive</li> <li>▶ Dès que la composition botanique s'enrichit, demander le contrôle pour obtenir la qualité OQE (faire la demande lors du recensement d'automne)</li> </ul>	
<b>M2</b>	<b>bande non fauchée</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface totale de la prairie reste sur pied. L'emplacement de la bande non fauchée change à chaque coupe.</li> <li>▶ Pour les prairies dès 6 mètres de large en lisière, la bande non fauchée sera laissée perpendiculairement à la lisière (voir dessin).</li> <li>▶ La dernière bande non fauchée passe l'hiver sur pied (sera fauchée lors de la première coupe de l'année suivante).</li> <li>▶ La pâture d'automne est autorisée sur <b>toute</b> la parcelle, y compris <b>dans</b> la bande non fauchée <b>si les conditions pédologiques le permettent</b>. Cette bande refuge doit rester visible après la pâture (laisser les refus, pas de coupe de nettoyage).</li> </ul>	
<b>M2D</b>	<p><del>Sur les prairie avec rendement élevé (3 récoltes, sans compter la pâture d'automne, une coupe de nettoyage ne compte pas comme récolte), il est possible de demander une dérogation pour faucher la parcelle en totalité lors de la dernière coupe (pas de bande non fauchée en hiver). S'adresser à la biologiste au plus tard fin juin de l'année en cours (avant la première coupe) pour une visite sur place. Une fois octroyée, la dérogation est valable jusqu'à la fin de la période réseau.</del></p>	
<b>M3</b>	<b>remplacement sur un secteur déficitaire</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Remplacer tout ou une partie d'une prairie peu intensive avec un faible impact écologique (mauvaise situation, qualité botanique faible) par la mise en place d'une nouvelle mesure en zone déficitaire proposée sur le contrat individuel. Cette mesure doit être discutée avec la biologiste.</li> </ul>	



Contributions CHF/ha et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles
ZP à ZM I et II	450.00	1'200.00	1'000.00	<b>2'650.00</b>

<b>M4</b>	<b>Prairie extensive</b>	<b>611</b>
-----------	--------------------------	------------

<b>M4.1</b>	<b>bande non fauchée</b>
-------------	--------------------------

- ▶ A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface totale de la prairie reste sur pied.
- ▶ L'emplacement de la bande non fauchée change au moins chaque année. Si la bande non fauchée est trop dense et a tendance à verser ou pourrir sur pied, déplacer à chaque coupe.
- ▶ Pour les prairies en lisière, laisser la bande non fauchée perpendiculairement à la lisière et non en parallèle (voir dessins ci-dessous)
- ▶ la dernière bande non fauchée passe l'hiver sur pied (sera fauchée lors de la première coupe de l'année suivante)
- ▶ La pâture d'automne est autorisée sur **toute** la parcelle, y compris **dans** la bande non fauchée **si les conditions pédologiques le permettent. Cette bande refuge doit rester visible après la pâture (laisser les refus, pas de coupe de nettoyage).**

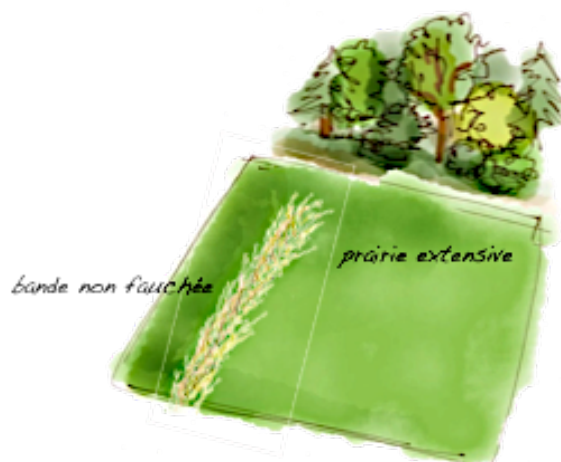
**M4D** *Sur les prairies avec qualité II, il est possible de demander une dérogation pour faucher la parcelle en totalité lors de la dernière coupe (pas de bande non fauchée en hiver) si cette bande non fauchée induit une perte de qualité botanique. S'adresser à la biologiste au plus tard fin juin (avant la première coupe) de l'année en cours pour une visite sur place. Une fois octroyée, la dérogation est valable jusqu'à la fin de la période réseau.*

<b>M4.2</b>	<b>qualité botanique</b>
-------------	--------------------------

- ▶ Observer la flore des prairies les plus maigres. Si la végétation est lacunaire, rendement faible, et la diversité de fleur grande, demander un contrôle qualité II.
- ▶ Tenter une amélioration de la qualité botanique par un semis de fleur de foin (demander conseil au bureau de suivi).



photo © AC Jacquat



Contributions CHF/ha et par an	Qualité I	Qualité II	Réseau	total des contributions possibles (par ha)
ZP	1'500.00	1'500.00	1'000.00	<b>4'000.00</b>
ZC	1'200.00	1'500.00	1'000.00	<b>3'700.00</b>
ZM I et II	700.00	1'500.00	1'000.00	<b>3'200.00</b>